



## **Déclaration préalable de la FSU au CHSCT-D92 du 22 novembre 2018**

Madame La Directrice académique,

Jeudi 29 Novembre aura lieu l'exercice annuel du PPMS mis en place par la préfecture des Hauts de Seine, en Novembre depuis plusieurs années. Cet exercice n'a donc rien d'imprévisible, tout comme les élections professionnelles prévues de longue date et dont la période de vote par internet débute le même jour à 10H. Il est dommage que la direction académique n'ait pas demandé à Monsieur le Préfet le report de l'exercice PPMS à une date ultérieure.

Nous faisons le constat que les conditions de travail des personnels se sont fortement détériorées à la rentrée 2018. Les enseignants ont le sentiment qu'on fait peser sur eux toutes les responsabilités : sécurité, inclusion, harcèlement, relation avec les familles dans un contexte sociale difficile, sans disposer de moyens adéquates pour les tenir.

Le manque d'adultes qui permettraient de temporiser des « situations de crise » est flagrant, les services de vie scolaire sont réduits dans le second degré, inexistant dans le premier degré.

Les effectifs des classes en hausse, que ce soit dans le second degré ou dans le premier degré créent des risques professionnels importants : espaces de circulation réduits, « surpeuplement » des salles et classes, encadrement des élèves...

Pour accompagner l'inclusion d'élèves à besoin particulier, les AVS ont encore souvent peu de formation, et peuvent être nommés tardivement alors que les élèves sont déjà présents, et pouvant entraîner pour les enseignants et les équipes de grandes difficultés.

Ce descriptif d'éléments de contexte n'est pas exhaustif. Le climat scolaire est ressenti comme fortement dégradé ; le sentiment d'isolement ou de manque de soutien est clairement exprimé. A la lecture des saisines adressées au CHSCT, à travers les prises de contact des personnels auprès de leur représentants, nous constatons que la réponse de la hiérarchie aux enseignants qui craquent ou font remonter des difficultés est encore trop souvent vécue comme culpabilisante ou inexistante.

L'ensemble des personnels des lycées sont actuellement sur-sollicités par la mise en place à marche forcée de la nouvelle réforme. On y retrouve les six dimensions de facteurs de risques psychosociaux : intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs, insécurité de la situation de travail.

Réunions fréquentes et consommatrices de temps pour les chefs d'établissement, transformés en VRP de la réforme auprès des familles et des collègues. Les enseignants doivent affronter la mise en concurrence des disciplines, le manque de formation dans les nouvelles disciplines, la remise en cause de la liberté pédagogique avec l'instauration d'évaluations et d'épreuves obligatoires, les incertitudes sur la stabilité de leur affectations.

La disparition de certains champs disciplinaires et l'obligation pour les personnels de s'inscrire dans de nouvelles « disciplines » nous rappelle la réforme des STI2D mais à plus grande échelle. Les personnels avaient été lourdement impactés et nous demandons quelles sont les mesures préventives mises en place pour protéger les agents des lycées de son académie.

Alors que s'annonce une vague de suppression d'emplois, nous vous alertons sur la situation dégradée de certains services administratifs . Un mois après la rentrée , les enseignants du premier degré nous alertaient encore sur leur situation professionnelle instable, sur le manque d'information et de suivi concernant leurs démarches, qu'elles soient liées à leur affectation, leur dossier médical, ou financier. Cela nous interroge sur la charge de travail des personnels administratifs, sur l'adéquation des outils mis à leur disposition, sur la pertinence des procédures, sur la communication entre les services. Ils doivent de plus affronter le mécontentement compréhensible des professeurs des écoles qui subissent les conséquences de ces dysfonctionnements sur leur vie professionnelle et personnelle. La charge de travail des secrétaires administratives en établissement augmente elle aussi du fait de la réorganisation de certains services . On ne peut que s'inquiéter des conséquences qu'auront encore les suppressions de postes administratifs prévues au budget.

Ce CHSCT est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et si l'arrivée des conseillères de prévention a permis l'avancée des travaux, cela ne doit pas occulter le départ des deux médecins de prévention pendant les vacances d'été. Bref un tableau bien noir pour le premier trimestre de cette année scolaire. La diffusion d'une culture de prévention ne doit pas rester au stade des mots, les personnels attendent des actes.

Nous vous remercions pour votre attention.